



Les formations initiales des professionnel-le-s de l'enfance (0-12 ans) et des équipes d'encadrement : enjeux et perspectives

Rapport de recherche financée par l'ONE

Florence Pirard
Anne Dethier
Nathalie François
Élodie Pools

Juillet 2015

[...]

4. Veiller à accueillir tous les enfants quelles que soient leurs spécificités dans un respect de la diversité

Quel que soit le service où ils/elles travailleront, les professionnel-le-s sont supposé-e-s contribuer à faciliter l'accès des services à tous les enfants et toutes les familles afin de rendre possible le premier contact et l'inscription de l'enfant. Cette facilitation repose non seulement sur les stratégies à mettre en place pour l'accès lui-même (**accessibilité primaire**), mais aussi sur les conditions d'accueil qui permettent aux familles d'être et de se sentir les bienvenues (**accessibilité secondaire**) (Humblet & Laevers, 2013).

Ce principe s'inscrit dans les travaux centrés sur la diversité. Ceux-ci montrent la nécessité de clarifier les logiques à l'œuvre dans les politiques d'accueil au niveau local (Vandenbroeck, 2005 ; Preissing & Wagner, 2006). Ils permettent de formuler une série de questions clés. En amont, qui sont les familles que le service accueille ? Quels critères permettent d'identifier le public cible ? Selon quelles priorités ? Ensuite, il s'agit de s'interroger sur les personnes qui ne fréquentent pas le lieu d'accueil. Quels sont les mécanismes d'exclusion qui peuvent jouer de manière implicite ? Une fois l'enfant et sa famille « accueillis », comment les questions de diversité continuent-elles à se poser dans les pratiques quotidiennes ? Comment gérer les situations rencontrées de manière à ce qu'elles soient des occasions de rencontre entre chaque famille et le personnel plutôt que des objets de litige ? Se posant ce type de questions, les professionnel-le-s s'appuient sur les connaissances professionnelles nécessaires, tout « *en essayant de comprendre ce qui se passe dans la situation toujours changeante se déroulant sous leurs yeux et d'ajuster* » (Urban, 2008).

Dans cette perspective de diversité, **favoriser l'accès des lieux d'accueil à tous** permet d'améliorer les conditions d'accueil. Les professionnel-le-s, en s'interrogeant sur leurs pratiques quotidiennes et en associant toute les parties concernées, échangent, confrontent leurs points de vue, les argumentent et ainsi parviennent à construire ensemble des pratiques dont le sens est davantage partagé et conscientisé et dégagent de nouvelles perspectives de travail.

L'enjeu est de construire, avec et pour les enfants, un monde « sans préjugés », de faire du lieu d'accueil un espace de vie ouvert à tous qui donne l'opportunité à chacun, en fonction de ses compétences et de ses intérêts, dans un respect mutuel, d'y prendre une part active. Cela demande une **reconnaissance et une prise en compte de l'altérité**, le développement d'une approche éducative mettant **l'accent sur les compétences, les différentes identités et les potentialités de tous les enfants et de leur famille**. Cette approche de la diversité se démarque d'une approche centrée sur les déficits, qui met l'accent sur les manques ou les déficiences à compenser par des actions ciblées, sans remettre en question la « normalité », en considérant que l'identité de l'enfant ne se réduit qu'à cette déficience.

C'est à ces conditions que se concrétisera, pour tout enfant, le droit à l'éducation dans un lieu éducatif complémentaire à celui de la famille. Il s'agit ici des fondements mêmes d'une **politique d'inclusion** qui fait place aux familles monoparentales, homoparentales, en

situation de handicap, de précarité, voire de pauvreté, d'immigration... actuellement peu présentes dans de nombreux lieux d'accueil (EACEA, 2009).

Des travaux récents menés par l'ONE en collaboration avec l'AWIPH (Région wallonne) et le service PHARE (Bruxelles-Capitale) soulignent à quel point il est primordial de réfléchir et de mettre en place les conditions qui rendent possible l'inclusion de tous les enfants, quelles que soient leurs spécificités, dans les lieux où un service de qualité leur est offert (lieu d'accueil, lieu de rencontre enfants-parents...). Une série de forums, organisés en 2013-2014 par la Fondation Roi Baudouin, ainsi que des recherches soutenues par le Fonds Houtman et la Ligue des familles soulignent, eux-aussi, le rôle essentiel des professionnel-le-s dans l'accueil des enfants en situation de précarité, voire de pauvreté, qui sont nombreux en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais relativement peu représentés dans les services (lieux d'accueil 0-3/3-12 ans) tant les barrières restent nombreuses.

Outre les mesures politiques et institutionnelles à développer, accueillir tous les enfants et leur famille nécessite de repenser les profils métiers, de compétences de l'accueil et de l'encadrement de manière à permettre à tous/toutes les professionnel-le-s de mieux prendre en compte la singularité et la complexité des situations éducatives dans une visée d'inclusion. Ce principe devrait s'intégrer davantage au cœur des curricula de formation dans une visée transversale au lieu de se réduire à un cours ou à un stage parfois optionnel (Van Avermaet & Pirard, 2013).

5. Considérer le caractère relationnel et réflexif de l'activité au-delà des actes techniques

L'accueil des enfants et de leur famille fait partie des métiers de l'interaction humaine (Beckers, 2007) qui demandent bien entendu de développer des compétences techniques, mais aussi et surtout des compétences relationnelles, communicationnelles et réflexives. Celles-ci sont primordiales pour définir les manières de **penser, d'agir et de s'ajuster au mieux aux situations quotidiennes, toujours complexes et jamais identiques**. Dans ces « métiers adressés à autrui », « les prescriptions des organisations et des institutions sont toujours en retrait par rapport à la complexité de l'activité de travail (...) » (Maubant & Piot, 2011, p. 8). Les professionnel-le-s sont rarement dans une simple application de procédures ou de savoirs appris. Ils/Elles doivent tenir compte de la **complexité du fonctionnement psychique de l'enfant** ainsi que de **celle des vécus parentaux** trop peu considérés à ce jour dans la définition des contours des métiers, des fonctions et des formations. Ils/Elles ont aussi à identifier et à reconnaître la singularité de chaque enfant et de chaque famille. La **diversité qui caractérise le contexte sociétal actuel**, renforce la nécessité de traiter la complexité. Il s'agit de permettre aux professionnel-le-s d'acquérir durant la formation des compétences de remise en question et de mise en recherche (Oberhuemer, 2005 ; Urban & Dalli, 2008 ; Peeters & Vandebroek, 2011) : observation et écoute des enfants, écoute active des parents, analyse des pratiques avec les collègues, concertation avec d'autres professionnel-le-s, voire les membres de la communauté locale, etc. L'accès à ce profil professionnel réflexif est nécessaire pour assurer des conditions d'accueil et d'éducation